

FICHE DE POSTE : Agent de développement

Dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée (CDI) à temps plein (35h par semaine), le Comité Départemental Olympique et Sportif des Hauts de Seine (CDOS92) recherche :

Un agent de développement (H/F)

L'agent de développement, sous l'autorité fonctionnelle du Président et du Conseil d'Administration, sous l'autorité hiérarchique du directeur de l'association, assure les missions suivantes :

➤ Mission « Sport, Education et citoyenneté » (60%)

- Suivi de la coordination des activités sportives en milieu carcéral, sur la Centre Pénitentiaire de Nanterre :
 - Définition et mise en œuvre du programme d'animation sportive ;
 - Gestion de l'équipe pédagogique ;
 - Suivi administratif et financier de l'activité : gestion des horaires des éducateurs sportifs, contrôle du budget alloué à l'action ;
 - Etablissement de statistiques et de tableaux de bord ;
 - Participation et/ou animation des comités de pilotage.
- Participation et organisation des événements et temps forts en partenariat avec le milieu scolaire principalement, mais aussi des collectivités et comités sportifs : Journée Olympique, Semaine Olympique et Paralympique, JNSS, ...
- Animations des ateliers et outils de l'association sur tout le territoire

➤ Mission Héritage « Paris 2024 » (10%)

- Concours photo « Objectif 24x36 » : Conception d'une exposition et de supports de communication à partir des photos des lauréats.
- Animations de tous genres pouvant permettre de faire perdurer l'esprit « Paris 2024 » sur le département

➤ Communication (10%)

- Soutien au chargé de communication suivant les besoins

L'agent de développement participe également au fonctionnement général du CDOS92 et à sa gestion administrative quotidienne. (20%)

Niveau de qualification minimum : BAC + 3

Groupe CCNS : 4

Rémunération : suivant le profil, en respectant le minimum conventionnel selon le groupe

Lieu de travail :

Le contrat de travail s'exécute à Nanterre, au siège du CDOS 92, et dans tout autre site d'organisation des actions et événements de celui-ci.

Dans le cadre de ses fonctions, le salarié est amené à se déplacer dans le département des Hauts-de-Seine et en IDF.

Poste à pourvoir à compter du 2 septembre 2024.

Nanterre, le 7 juin 2024